

Projet de recherche « Développement langagier d'enfants âgés entre 12 et 30 mois : rôle des déterminants personnels et environnementaux »

INFORMATIONS À TRANSMETTRE AUX PARENTS

Buts du projet

- Comprendre l'impact de certaines conditions personnelles, familiales et sociales sur le développement du langage des enfants âgés de 12 à 30 mois
- Développer des normes relatives au développement du langage chez des enfants franco-québécois
- Formuler des recommandations afin que les services offerts aux enfants soient le mieux adaptés possible à leurs besoins.

Quels sont les critères d'admissibilité ?

Pour être admissible, l'enfant :

- Atteint l'âge de **12 à 18 mois** entre le **1^{er} novembre 2022 et le 31 août 2023**
- A été exposé au français plus de 90% du temps depuis sa naissance
- N'a pas de déficience motrice, de problème auditif ou autre problématique reliée à des difficultés langagières

Pour être admissible, la famille :

- Ne reçoit pas des services de prévention de la négligence.

Qu'est-ce qui est attendu des parents et de l'enfant ?

- Prendre part à des rencontres qui se dérouleront à leur domicile. Pendant celles-ci, un assistant de recherche fera différents jeux et tests avec l'enfant, et remplira des questionnaires avec le parent sur le développement du langage de l'enfant. D'autres questionnaires abordant des questions personnelles (santé physique et psychologique), familiales (fonctionnement familial) et sociales (revenu, soutien reçu) seront également remplis avec le parent lors de la première visite et mis à jour à la quatrième visite.
- Ces rencontres auront lieu aux 3 mois, à partir du moment où l'enfant sera âgé de 12, 15 ou 18 mois et jusqu'à ce qu'il ait l'âge de 30 mois (5 à 7 rencontres qui dureront entre 45 minutes et 2h).

Ce que les parents doivent également savoir...

- Ils peuvent mettre un terme à leur participation à tout moment, sans conséquence aucune et sans devoir justifier leur choix.
- Ils sont libres de répondre ou non à toutes les questions qui leur seront posées.
- Une compensation monétaire, ainsi qu'un cadeau pour l'enfant, seront remis après chaque visite à leur domicile.

Si vous êtes intéressé.e, merci de communiquer avec Audette Sylvestre :
audette.sylvestre@fmed.ulaval.ca

Ce projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche sectoriel pour les jeunes en difficulté et leur famille du CIUSSS de la Capitale-Nationale (projet MP-13-2021-2067)